



## Communiqué du SNTRS CGT

Le gouvernement accentue l'austérité dans la recherche et l'enseignement supérieur !

Le 11 juillet, le gouvernement a annoncé de lourdes mesures d'austérité avec 4,5 milliards d'annulations budgétaires pour 2017 dont 331 millions pris sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces 331 millions portent pour 180 millions sur le périmètre du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le complément correspond à des annulations de crédits de recherche d'autres ministères.

La Ministre dans un communiqué de presse du 13 juillet confirme qu'il est demandé à son ministère une annulation de 180 millions de crédits de paiement pour 2017. Elle le justifie par « *un effort interministériel immédiat nécessaire pour redresser la situation budgétaire dont hérite le gouvernement...* ». Est-il nécessaire de rappeler que le Président de la république a été ministre des finances sous le précédent gouvernement ? Lors du rendez-vous bilatéral entre la CGT et la ministre le 24 mai, elle nous assurait que le budget 2017 ne serait pas modifié pour son ministère.

La Ministre minimise le montant des annulations de crédits expliquant que sur les 180 millions, 160 correspondent à des crédits mis en réserve par précaution et donc seuls 20 millions seraient réellement « supprimés » dans les différents programmes.

A qui supprimera-t-on ces 20 millions ? Quel sera le budget pour l'enseignement supérieur et la recherche de 2018, quand le gouvernement commence déjà à raboter celui de 2017 ?

Qu'en est-il des promesses du candidat Macron (notamment lors de sa venue à l'INRIA en avril 2017) : « *je sanctuariserais le budget de l'ESR* », sachant que « sanctuariser » veut dire de fait baisse des crédits suite à l'augmentation annuelle de la masse salariale due à la progression naturelle des carrières.

Cette annonce s'inscrit dans un contexte où ce gouvernement multiplie les annonces d'allègements fiscaux aux entreprises et aux grandes fortunes (allègement de l'impôt sur la fortune baisse du taux d'impôt sur les sociétés, réforme du CICE).

Pour 2018, en contrepartie, il affiche au moins 20 milliards d'économies de dépenses publiques, notamment sur la masse salariale de l'État. La couleur est déjà annoncée par le Ministre de l'Action et des comptes public M. Darmanin : le non-remplacement des départs à la retraite, le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires et la hausse de la CSG pour les actifs comme pour les retraités, avec une incertitude sur les mesures compensatoires. Et enfin, cette dernière information portant sur un éventuel report au-delà de 2020 des mesures d'amélioration des carrières des fonctionnaires (PPCR).

La mise en œuvre de ces mesures est synonyme de dégradation de nos salaires, baisse des recrutements, précarité accrue. Cela signifie aussi une augmentation de la dépendance des équipes de recherche aux financements sur projets portant sur des thèmes précis et donc une remise en cause de leur liberté de recherche !

Le SNTRS-CGT dénonce cette politique de plus en plus à courte vue au nom d'économies budgétaires alors que le crédit d'impôt recherche (CIR, pourtant inefficace sur le développement de la recherche des entreprises, est maintenu soit plus de 6 milliards d'euros d'exonération fiscale !).

Le SNTRS-CGT exprimera auprès du ministère nos désaccords sur les mesures annoncées ainsi que nos revendications.

Le SNTRS-CGT appelle tous les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, à se mobiliser pour la défense de la recherche publique, pour un retour aux créations d'emplois de titulaires dans les organismes de recherche afin de réellement diminuer la précarité, pour une amélioration des conditions de travail, des carrières et des rémunérations des personnels, et ce dès la rentrée en rejoignant la journée d'action interprofessionnelle du 12 septembre !